

Articulations

n° 46

Articulations est un dossier composé d'interviews, d'analyses contribuant aux débats traversant l'actualité politique, sociale, culturelle et économique.

Des points de vue contradictoires d'acteurs ou d'observateurs impliqués de près qui permettent à chacun de se forger ses propres convictions et de se mêler de ces questions qui nous concernent tous.

Toutes nos analyses sont disponibles sur le site www.cesep.be

Votre avis : secouezvouslesidees@cesep.be

Le Livre, la Lecture et la Bibliothèque

En Communauté française, depuis plusieurs années déjà, le Réseau public des bibliothèques a amorcé un tournant important. Un nouveau Décret a vu le jour en 2009. Il institue le passage de la bibliothèque " institution de prêt " à la " bibliothèque projet ", ancrée sur son territoire, en lien avec les publics et les acteurs culturels, socio-culturels, de la formation locaux. Il s'accompagne de projets multiples reliant sous des angles parfois très différents les questions de l'accès de tous à la lecture, aux livres, à la bibliothèque.

Une jolie occasion pour nous arrêter un instant sur ce secteur qui, bien que " connu " de bon nombre d'entre nous depuis parfois la tendre enfance, reste pourtant souvent trop discret quant à sa place essentielle dans une société à deux vitesses, où l'accès au savoir reste encore souvent une prérogative des mieux nantis.

Une occasion également de revenir aux fondements si importants de la lecture et du livre : lire pour le plaisir, lire pour découvrir, lire pour comprendre, lire pour grandir, lire pour choisir, lire pour s'envoler.

Dossier réalisé et coordonné par Cécile PAUL

La lecture publique en Belgique francophone. A la croisée des chemins¹

En 2009, la Belgique francophone s'est dotée d'un nouveau décret sur la lecture publique. Le texte met l'accent sur le développement de la lecture plus que sur la gestion des collections ou des transactions de prêt. Il sera appliqué d'ici quelques mois mais depuis trois ans, les nouvelles logiques qui y sont inscrites ont fait l'objet d'une mise en œuvre expérimentale. Ce dispositif de formation exceptionnel a permis aux bibliothécaires de se préparer au changement.

Le réseau de lecture publique de la Communauté française

En Belgique, la culture est une compétence des Communautés, tout comme l'enseignement, les politiques de santé publique, le sport ou encore l'aide à la jeunesse. La Communauté française, rebaptisée Fédération Wallonie-Bruxelles, exerce ses compé-

tences en Wallonie et à Bruxelles. Les trois Communautés, flamande, germanophone et française, ont adopté leur propre législation en matière de lecture publique. En raison de disparités socio économiques mais aussi de choix politiques historiques, le financement des bibliothèques n'est pas identique au Nord et au Sud. Ainsi la Communauté flamande consacre-t-elle environ 9,5 euros par habitant à la lecture publique contre 3,5 pour son homologue francophone.

Le réseau de lecture publique de la Communauté française se compose d'environ 140 réseaux locaux ou intercommunaux totalisant près de 600 implantations. Cela signifie que 80% des francophones ont accès à une bibliothèque fixe là où ils habitent. Sur une population francophone estimée à 4.225.000 personnes, on compte quelque 800.000 usagers emprunteurs dont 320.000 inscrits dans une collectivité.

Si le pourcentage d'affiliés reste stable avec environ 18,5% de la population, celui des inscrits individuels a en revanche tendance à diminuer. Il est aujourd'hui de 11,2% contre 13 en moyenne entre 2002 et 2006. Il faut cependant noter qu'aucun secteur culturel subventionné par l'Etat n'atteint ce niveau de performance. Ni les théâtres, ni les salles de danse, ni les musées ne peuvent revendiquer pareil taux de pénétration dans la population.

Les bibliothèques francophones disposent de onze millions et demi de documents en libre accès et réalisent onze millions deux cent mille prêts. Ce qui indique un taux de rotation très faible. Le décret de 2009 a pris cette situation en compte en diminuant les volumes de collection requis et en insistant sur leur actualisation. Particularité étrange, le réseau belge francophone ne gère pas le prêt de documents sonores ou filmés, mission dévolue depuis plus de cinquante ans à la Médiathèque de la Communauté française. Depuis quelques années toutefois, et vu les difficultés rencontrées par cette institution en raison de la concurrence du téléchargement, les choses ont tendance à évoluer et des points de prêt de la Médiathèque sont repris par les grandes bibliothèques.

Comme partout en Europe, les pratiques des usagers ont fortement évolué durant ces dernières années. Entre 2003 et 2008, par exemple, le nombre de personnes ayant assisté à une animation en bibliothèque est passé de 355.000 à 615.000. De même l'utilisation d'Internet ou les pratiques collectives comme les ateliers d'écriture, les groupes d'apprentissage du français se sont développées de manière continue. On estime, par exemple, que 30% des bibliothèques sont actives à l'un ou l'autre titre, dans des processus d'alphabétisation. On ne compte plus les Club Manga et autres groupes littéraires à thème et le séjour, autrefois limité aux nécessités de l'emprunt a tendance à s'allonger.

En matière d'infrastructure, la Communauté française soutient les rénovations et constructions nouvelles à hauteur de 40%. Ce taux peut monter à 70% pour les communes rurales ou reconnues zone d'action prioritaire par l'Union européenne. Les moyens restent toutefois limités et de nombreux chantiers pris en charge par les seules collectivités locales se sont terminés ces dernières années.

Enfin, pour que le tableau soit complet, on doit avoir à l'esprit que le financement des bibliothèques par la Communauté française, reste faible. Le budget annuel s'élève à plus ou moins quinze millions d'euros. Ceci signifie que les bibliothèques de droit public, qui représentent environ 85% de l'ensemble des réseaux, sont soutenues à hauteur de 30% de leurs besoins, le reste des dépenses étant à charge des communes. Même si le nouveau décret permet une augmentation de budget, l'intervention sera toujours insuffisante.

Un nouveau décret

Le décret du 30 avril 2009 s'inscrit dans une continuité historique. Dès 1921 en effet, l'Etat a encadré l'offre de lecture publique, en 1978, un décret de la Communauté française a été voté. Ces différents textes législatifs avaient pour objet de piloter et de soutenir le secteur des bibliothèques publiques.

En 1921, la loi Destrée, du nom du ministre des Sciences et des Arts de l'époque, reconnaît le travail mené par des communes et des fondations de droit privé en les aidant financièrement. Les exigences sont encore assez faibles, il s'agit de permettre la continuité du service tel qu'il existe. Le but du gouvernement est de faire lire le peuple selon l'expression de Destrée. Dès ses origines, la législation introduit l'exigence d'une inscription du travail des bibliothèques publiques dans une perspective d'éducation permanente. Ce " Pour que le Peuple lise ", encore gravé sur le fronton de certaines de nos plus anciennes implantations, marque nos textes légaux jusqu'à aujourd'hui.

Le décret du 28 février 1978 a comme ambition de professionnaliser le secteur. Il s'agit de faire entrer les bibliothèques dans l'âge adulte. Le texte du décret et plus encore celui des arrêtés de 1987 puis de 1995 sont terriblement contraignants au niveau des normes. L'Etat indique ce qu'est une bibliothèque en termes de nombres d'inscrits, de prêts, de livres disponibles, d'heures d'ouverture, de surfaces accessibles au public... Il crée aussi des conditions de formations minimum pour qu'un bibliothécaire puisse être subventionné. C'est grâce à ce décret que les bibliothèques ont aujourd'hui la qualité qu'en leur connaît. Mais s'il a travaillé la question de l'offre, le décret de 1978 ne s'intéresse qu'assez peu à la demande et aux besoins de lecture. Il rend aussi difficile l'adaptation du service aux réalités propres d'un territoire.

Les conditions favorables au changement

Entre 1978 et 2009 la situation de la lecture publique a fortement progressé. D'une part le niveau qualitatif des bibliothèques n'a cessé d'augmenter et d'autre part la société a évolué avec l'arrivée d'Internet et la multiplication des sources d'information. Parallèlement, le secteur ayant atteint un haut niveau de professionnalisme pouvait se tourner vers des chantiers nouveaux, notamment en ce qui concerne l'accès à la lecture pour tous et le développement des capacités langagières.

En 2006, plus de deux cents bibliothécaires se sont réunis à La Marlagne, près de Namur pour essayer de tracer les contours d'une réforme législative. Il est assez remarquable que la révision du décret ait été portée au départ par une demande forte des bibliothécaires eux-mêmes.

Le décret de 2009

Le Décret relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques (Moniteur belge du 5/11/2009) est axé sur la question du développement de la lecture. Il substitue la bibliothèque projet à la bibliothèque institution de prêt. Il cherche à rendre possibles toutes les initiatives visant à améliorer l'efficacité des bibliothèques dans leur mission de rencontre de la demande de lecture, qu'elle soit exprimée ou pas. Il est accompagné d'un refinancement non négligeable du secteur.

Les axes fondamentaux du décret sont : travailler sur la demande ; travailler dans une perspective de développement stratégique ; et travailler avec les autres intervenants, en

développant des synergies tant avec les partenaires associatifs comme par exemple les centres culturels, les associations d'alphabétisation ou les maisons de jeunes qu'avec les institutions comme les Centres publics d'action sociale et les écoles.

Aux termes du décret, la bibliothèque est reconnue, et donc subventionnée, sur base d'un projet de cinq ans (Plan de développement quinquennal), qui doit être agréé par le Ministre, sur proposition de l'Administration et du Conseil des Bibliothèques publiques. La grande nouveauté par rapport aux législations antérieures c'est que l'Etat n'indique plus ce qu'il y a lieu de faire, ce qui est pertinent pour toutes les bibliothèques quelle que soit la réalité sociale et culturelle des communes qu'elles desservent mais laisse la possibilité de construire un projet adapté à la réalité du territoire. De ce point de vue, le décret de 2009 est un décret de liberté. L'analyse des réalités locales est donc très importante pour la construction du plan.

(...).

L'évaluation

Le décret de 2009 vise aussi à donner aux bibliothécaires une culture de l'évaluation. Il s'agit de piloter le projet grâce à une évaluation continue. C'est pourquoi, le texte demande que le processus d'évaluation soit défini dès la rédaction du projet, c'est-à-dire qu'on se penche clairement sur les objectifs du plan de manière à déterminer l'objet de l'évaluation, les différents acteurs qui seront amenés à y participer et les indicateurs de réussite pertinents. Ceci permet de vérifier que le projet rencontre les attentes et de le réorienter ou de l'adapter si nécessaire.

Ici encore, le texte laisse une grande liberté aux équipes puisque c'est à elles que l'on confie le soin d'émettre les hypothèses de base, de se donner des finalités, de construire les indicateurs et de tirer les conclusions de l'action. Il s'agit d'une approche totalement différente des pratiques nées du décret de 1978. Il ne sera plus question de pénaliser une bibliothèque au motif que tel ou tel objectif quantitatif fixé de manière uniforme par le législateur n'est pas atteint. Non seulement, la bibliothèque travaillera sur les résultats qu'elle aura elle-même ciblés, mais en plus elle aura droit à l'échec, pourra constater que les postulats qu'elle avait construits se sont avérés peu pertinents et adapter son projet.

Les partenariats

On sait les opérateurs culturels jaloux de leur indépendance. Au cours de ces trente dernières années, le secteur de la lecture publique s'est développé en parfaite autonomie, en interagissant peu avec les Centres culturels, les associations d'éducation permanente ou les Maisons de jeunes. Cette situation a conduit non seulement à une méconnaissance mutuelle des secteurs mais aussi à des situations de concurrence voire au développement de logiques antagonistes.

Le décret prévoit explicitement l'intégration du rôle des partenaires de l'action des bibliothèques dans le plan de développement. Il dispose qu'un Conseil de développement de la lecture

sera créé qui associera les différents acteurs sociaux, éducatifs et culturels du territoire. Il propose même que ce Conseil puisse être issu du conseil culturel, organe de pilotage des centres culturels, eux-mêmes désignés par une autre législation comme les "ensembliers" de la politique culturelle locale.

(...).

Accompagner le changement

Les transformations induites par le nouveau décret constituent une petite révolution culturelle pour le secteur. Dès le milieu des années 2000, le Service de la lecture publique a adapté son offre de formation continuée, proposant entre autres aux bibliothécaires de se familiariser avec la gestion de projet ou l'évaluation. (...).

En 2008, face à l'imminence du changement, la ministre de la Culture a décidé de proposer à l'ensemble des bibliothèques de s'inscrire dans un programme visant à financer des projets pluri-annuels de développement de la lecture. Concrètement, il s'agissait pour les bibliothèques de mener durant trois ans un projet issu du plan de développement de la lecture qu'une subvention annuelle pouvant aller de 10 à 20.000 euros devait aider à mener à bien. Le but de l'opération était plus d'accompagner le changement, d'aider à la formation des bibliothécaires et à l'inscription de leurs actions dans une perspective de développement stratégique que le financement du projet. (...) Au total, au terme de quatre appels à projets, 78 réseaux se sont inscrits dans cette dynamique. Les bibliothèques participantes ont exploré des domaines très divers allant de la création de sections spécialisées à des actions d'alphabétisation ou d'apprentissage du français langue étrangère en passant par des projets de créations littéraires collectives. (...)

Conclusion

La lecture publique en Belgique francophone est en plein bouillonnement. Les changements sont actés par un décret qui intègre intimement la bibliothèque au tissu social et culturel des territoires desservis. Il impose de construire un plan de développement axé sur les besoins de lecture, en partenariat avec les forces vives des secteurs sociaux, culturels et associatifs. Ce faisant il donne une nouvelle légitimité à la bibliothèque en la mettant au service du développement de la lecture. Le défi est de taille, c'est une nouvelle aventure qui s'offre à ce secteur.

Par Jean-François FÜEG
Morceaux choisis par Cécile PAUL visant à présenter le contexte institutionnel des bibliothèques publiques

1. Article rédigé par Jean-François Füeg, Directeur du Service de la lecture publique au Ministère de la communauté française de Belgique, dans "la Revue de l'association des bibliothécaires de France" en juin 2011 et repris ici dans sa quasi intégralité.

Le nouveau décret, c'est aussi

Quand le patrimoine s'affiche à Saint-Léger...

Au centre de Saint-Léger, juste à côté de la maison communale, un couloir transformé en impasse par une jolie fresque nous emmène comme par enchantement à la bibliothèque où nous rencontrons Nathalie Stoz-Remmery, sa responsable. Saint-Léger est une petite commune coincée entre les grandes communes d'Arlon et de Virton. La bibliothèque a de grandes bibliothèques documentaires dans son environnement proche mais, malgré cela, environ 15 % de la population y est inscrite. A Saint-Léger, la moitié de la population active travaille au Luxembourg. Il s'agit donc en partie d'une population relativement aisée qui a des horaires de travail importants. Pour intéresser le public à la bibliothèque, les horaires ont donc été adaptés aux contraintes de vie des habitants et les envies de ceux-ci sont au centre des préoccupations. Nathalie Stoz-Remmery explique : " Nous avons mis sur pied une politique événementielle grand public. Ces événements ne traitent pas directement de la lecture même s'ils visent aussi le non lecteur. Mais nous nous arrangeons évidemment pour qu'à chaque fois, il y ait un passage obligé par la bibliothèque. Les événements sont un moyen de valoriser la bibliothèque et le fond documentaire que le Cercle d'Histoire a mis à notre disposition. Nous voulons donner l'image d'une bibliothèque accessible, dynamique, accueillante et bien achalandée mais pour que les gens voient les richesses en notre possession, il faut qu'ils viennent ! Nous avons donc mis en place cette stratégie de développement par la valorisation des questions de patrimoine, pour ensuite pouvoir développer l'accès à la lecture. "

Le projet pluriannuel de développement de la lecture a été appelé " A la lecture du patrimoine ". Grâce au financement du projet, une animatrice issue de la région, Ludwinne, a pu être engagée à mi-temps. Le but était de réaliser des animations pour le public proche autour du patrimoine local, et ce afin de l'informer sur le passé de Saint-Léger et l'amener à la bibliothèque pour utiliser le fond documentaire local. Une salle du patrimoine et une salle polyvalente ont été créées avec le Cercle d'histoire locale dans des locaux adjacents à la bibliothèque et mis à disposition par la commune. Une photothèque d'environ 1600 photographies est également née de cette collaboration. Un peu plus de la moitié des photos ont déjà été numérisées et inventoriées. " Pour que nos événements correspondent le plus aux préoccupations des gens, nous essayons de coller à l'actualité du village. Par exemple, nous avons organisé une série d'activités pour des publics variés lors de l'extraction d'une roue au " Fourneau David ", site complètement ruiné aujourd'hui. La bibliothèque s'est appuyée sur cet événement pour souligner le gros problème de conservation patrimonial de ce site. Nous avons ainsi réalisé et projeté un montage de photos et de témoignages audio récoltés par le Cercle de recherche et d'Histoire dans les années soixante. La sidérurgie ayant occupé une grande place à Saint-Léger, ce moment fut magique. Il faisait revivre une partie importante de l'histoire du village, et les gens se sont mis à se parler, à échanger. Cette projection avait aussi comme but de mettre en évidence le fond documentaire, pour donner envie aux gens de venir approfondir le sujet à la bibliothèque. "

A l'heure actuelle cinq thèmes patrimoniaux ont été traités : la sidérurgie, les ressources naturelles, la transmission orale et écrite, la transmission photographique et l'enfance. Ces thèmes ont donné lieu à 15 animations pour un public total de 1000 personnes, dont 43 élèves du fondamental, et cela avec 22 partenaires et personnes ressources. Il y a eu plus de 300 locations de livres sur le patrimoine local plus des consultations sur place.

Malgré les doutes concernant l'avenir du projet, la bibliothèque continue d'innover. Elle participe ainsi actuellement à la création d'un jardin communautaire. Des cours théoriques de jardinage sont donnés dans les locaux de la bibliothèque tandis que la partie pratique se tient dans un ancien jardin en cours de restauration. Le projet est encadré par des personnes ressources de la région et toujours en articulation avec les notions de patrimoine matériel et immatériel. En somme, on apprend à jardiner à la bibliothèque ! " Le jardinage est l'occasion d'organiser de nouvelles rencontres, entre ceux qui savent, ceux qui ne savent pas, les jeunes, les anciens, ... Ce projet répond au besoin de la population locale qui appartient aujourd'hui en partie au mode de vie urbain qui a un jardin mais qui ne sait pas jardiner ! Nous avons lancé le projet, mais nous voudrions que le public se l'approprie et le fasse vivre. Le jardin nous a également permis de toucher un nouveau public à savoir les habitants d'un home de jour pour personnes handicapées mentales. Grâce au jardin, ils viennent l'après-midi à la bibliothèque mais à présent, plus uniquement pour l'activité jardinage. Ils utilisent maintenant aussi la bibliothèque pour faire des recherches documentaires. Et ça c'est une grande victoire ! "

la bibliotte chuchotte à Berchem Saint-Agathe ...

Le projet pluri-annual de la bibliothèque de Berchem-Sainte-Agathe était quant à lui basé sur trois volets : une intensification de la programmation commune entre le centre culturel Le Fourquet et la bibliothèque, un renforcement des activités propres de la bibliothèque et la création d'un outil pédagogique spécifique pour la promotion de la lecture, du livre et de l'oralité.

Une animatrice a été engagée afin de mener à bien ces différentes missions. Cette animatrice n'est pas issue du secteur des bibliothèques. Outre son expérience en théâtre, elle possède une formation en reliure qui a permis à la bibliothèque d'oser entreprendre des projets jusque là rêvés.

A titre d'exemple, Laurence Duhin, responsable de l'équipe raconte : " Nous avions depuis longtemps le projet de créer des livres avec des enfants. Mais à priori, cela nous paraissait compliqué, surtout en ce qui concerne les compétences nécessaires ". Suite à l'arrivée d'Astrid, nous avons repris et imaginé le projet en équipe, et cela a abouti à la création, au départ d'ateliers d'écriture, d'un " dictionnaire loufoque ", réalisé avec trois classes d'enfants. Les enfants n'ont, dans un premier temps, pas eu l'occasion d'être impliqués dans l'acte de reliure en lui-même, jugé dans un premier temps trop complexe. Cependant l'équipe de la bibliothèque et son animatrice ont décidé de quand même tenter l'expérience et donc de recontacter certaines classes afin

de retravailler avec elles cet autre métier du livre. L'objectif sera de faire découvrir aux élèves et à leurs enseignants les différentes sortes de livres (livres-accordéons, livres rouleaux, ...), les différents livres selon les cultures, jusqu'aux traditions orales où les livres n'existent pas..

La bibliotte, quant à elle, est une sorte de roulette à l'intérieur de laquelle se trouvent un écran, deux petits sièges et deux casques d'écoute. Une association de Berchem a réalisé des montages vidéo-visuels reprenant des histoires pour enfants dont les textes ont été enregistrés. Comme la bibliotte est mobile, elle est déplacée dans la commune lors de chaque activité festive : marchés, Fureur de Lire, fête du parc Pirsoul, festival visuel, ou encore salle des sports communale.

Grâce à la bibliotte, des gens qui ne connaissent pas la bibliothèque entrent donc en contact avec le livre, les histoires.... En plus de faire découvrir la lecture à tous, la bibliotte se trouve aussi être un bon outil de promotion du lieu bibliothèque lui-même. Un effet collatéral qui n'avait pas été envisagé au départ et n'a donc pas été travaillé. Des personnes ravies de l'expérience demandaient ainsi parfois à la sortie de la bibliotte qui était à l'origine de ce projet. L'information autour de la Bibliotte, de la bibliothèque et du lien entre les deux fera donc l'objet d'un travail futur.

Par ailleurs, la bibliothèque de Berchem travaille depuis de nombreuses années déjà en collaboration avec le centre culturel Le Fourquet. La mise en place du projet pluriannuel a cependant permis d'intensifier les actions communes et de redéfinir le partenariat existant. Là où la relation se basait surtout sur de l'implicite, le projet fut une opportunité pour questionner les uns et les autres et mettre sur papier le pourquoi et le comment des actions communes.

Cette augmentation des activités a-t-elle eu une répercussion sur les usagers de la bibliothèque et les habitants de la commune, de manière générale ? A l'heure actuelle, aucune analyse fine des publics n'a encore été mise en place pour répondre à cette question complexe. Si l'équipe a remarqué une légère augmentation du taux de fréquentation, elle n'a cependant pas l'impression d'avoir touché de nouveaux publics. Et cette question reste donc au cœur des préoccupations actuelles. " Dans les classes sociales plus aisées, la fréquentation est bonne : les gens utilisent la bibliothèque, viennent aux activités, mais cela fait 10 ans que nous travaillons avec ce public-là. Il nous faudra donc encore peut-être 10 ans pour toucher de nouveaux publics, ceux vers qui nous avons envie d'aller, ceux qui ne fréquentent pas encore la bibliothèque. Nous sommes actuellement dans ce processus de réflexion mais c'est du travail à long terme. "

et les bébés chahutent à Hannut !

Zoé Loward est bibliothécaire responsable de Hannut. Elle détaille différents projets qui ont plus particulièrement animé ces dernières années la bibliothèque : " Comme projet pluriannuel, nous avons proposé la création d'une plateforme d'action autour du thème " lecture et petite enfance " pour un public particulier de 0 à 11 ans. Nous tenions à mettre dans ce projet des points importants, qui nous tenaient à cœur, comme participer à l'éveil culturel des tout-petits. Nous avons donc renforcé nos actions s'adressant à ce public. Quand j'ai écrit le projet, j'avais

déjà rencontré la future animatrice, Anne Lise, et je savais qu'elle était libre. Anne Lise travaillait en librairie petite enfance et littérature jeunesse et elle s'occupait du prix Versele dans la région. Nous avons donc construit le projet en sachant qui allait le porter. Le projet a démarré sur les chapeaux de roues. L'opportunité du financement via le projet pluriannuel de développement de la lecture a donc permis à l'équipe de transformer un ensemble d'activités existantes en un projet cohérent. "

Mais qu'est-ce qu'un panier " bébé lecteur " ? Il s'agit d'un bac qui est en prêt gratuit pour toute personne (parent, grand-parent, accueillant, ...) qui est en contact avec des enfants de 0 à 3 ans. Cela touche donc beaucoup de personnes ! Le but est de développer une lecture plaisir. On met dans ces paniers des livres que l'on ne peut pas mettre en bibliothèque : livres en tissu, pop-up, marottes, marionnettes à doigts, ... Le projet pluriannuel a permis d'étendre le prêt aux accueillantes, alors qu'avant c'étaient principalement des parents qui empruntaient les paniers. La synergie avec le service petite enfance de la commune nous a permis de toucher l'ensemble des gardiennes. Au cours des réunions organisées avec l'ONE, l'échevin de la petite enfance,... une proposition de formation à l'utilisation des paniers a même été faite. "

Le projet permet à la bibliothèque de consacrer plus de temps à travailler les partenariats. C'est un travail de longue haleine. Un des objectifs du travail avec les écoles, par exemple, est de mieux identifier la place du livre en classe : " Nous voulons développer l'utilisation du livre afin qu'il ne soit plus uniquement utilisé comme outil pédagogique. Dans les évaluations faites lors des différentes animations dans les écoles, nous sommes ressortis avec une demande de pistes d'animation, de modus operandi pour développer notamment des coins lecture dans les classes. Nous avons donc développé " la malle curieuse ", un matériel pédagogique qui permet de faire d'une histoire un moment magique mais qui donne aussi à l'enseignant des pistes pour faire des animations simples et pas chères au départ de celle-ci. "

Les écoles ne sont bien évidemment pas les seuls partenaires de la bibliothèque et, outre les accueillantes et les crèches, les parents sont eux-mêmes invités à participer à la promotion de la lecture auprès de leurs enfants. Que ce soit de façon directe, à travers les animations auxquelles ils participent, ou de manière plus détournée.

Par ailleurs, après chaque animation, les enfants repartent toujours avec un document et une lettre adressée à leurs parents, qui explique l'activité ayant eu lieu et les incite à en rediscuter en famille.

Dans un même temps, la politique de communication de la bibliothèque a également été revue. Le travail est maintenant axé sur du long terme et il vise à accroître la visibilité de la bibliothèque pour l'asseoir tant au niveau communal qu'au niveau du réseau.

**Informations et propos recueillis
par Florence DARVILLE et Marjorie PATERNOSTRE**

"Aux livres, citoyens !"

Le livre : vecteur d'émancipation et/ou objet de distinction sociale ?

Depuis 2006, l'articulation entre livre et citoyenneté, entre lecture publique et éducation permanente a ouvert sur la Province de Liège dans le cadre du dispositif "Aux livres, citoyens !" une aventure associant sur l'ensemble du territoire 22 bibliothèques locales et plus de 90 partenaires locaux (Maisons de repos, Centres de Jeunes, Centres culturels, CPAS, régies de quartier, syndicats, libraires, AMO, académies de musique, associations folkloriques, associations d'alphabétisation, associations d'éducation permanente,). Cette mise en commun d'expériences, de regards, d'expertises a notamment permis lors de la troisième édition à plus de 2600 personnes de participer à 100 ateliers d'écriture et/ou de lecture, à 26 expositions, à 16 rencontres d'auteurs, à 10 spectacles contés, à 13 événements locaux de rencontres festives alliant musique, lecture, écriture, expositions, ... Et à quelques moments ou productions originales telles que : la création de cartes postales, des matinées ludiques intergénérationnelles, la publication d'un recueil de nouvelles, la réalisation d'un magazine sonore, la composition et l'interprétation de chansons, le passage d'une caravane ...

Des livres ?

Témoin et acteur de l'histoire des idées, le livre, support de communication, est vecteur de connaissance, producteur de sens. Qu'il suffise pour nous en convaincre, de nous souvenir du rôle qu'il a joué du 16ème au 18ème siècle par rapport à la diffusion d'idées nouvelles, ou à l'enjeu social formidable de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture par tous porté notamment par le combat de Jules Destrée pour asseoir l'obligation scolaire pour tous.

Vecteur de connaissances, le livre est également enjeu de pouvoir.

" Il y a dans le texte écrit, un maximum d'autorité (terme qui recouvre comme sa source latine auctoritas, le mot " auteur "). Le simple fait d'écrire, (...) implique une revendication du magistral, du canonique. (...) Tout texte écrit est contractuel. Il lie l'auteur et son lecteur à la promesse d'un sens. Par essence l'écrit est normatif. De toutes les manières possibles, même masqués sous une apparence de légèreté, les actes relevant de l'écrit, comme enchâssés dans les livres, rendent compte de relations de pouvoir "¹.

Plus fondamentalement encore pour notre propos, le livre papier ou numérique existe par la pratique culturelle de la lecture et de l'écriture.

Pour comprendre une pratique culturelle, on peut former schématiquement deux hypothèses préalables². L'une qui considère que les individus choisissent librement une pratique spécifique (la lecture de tel livre, l'écoute de telle émission de radio, ...), l'autre qui entend ces choix comme étant déterminés par d'autres facteurs que le seul goût personnel. Ainsi, en ce qui

concerne la lecture, les goûts des lecteurs seraient le produit des conditions sociales qui les ont façonnés (habitus, capital culturel, etc.). En effet, selon l'enquête " Pratiques et attitudes face à la lecture "³, si les pratiques de lecture évoluent (démocratisation de l'enseignement, diversifications éditoriales, etc.), si des attitudes face à la lecture sont multiformes, il y a bien une corrélation entre lecture et déterminismes sociaux.

" Les pratiques de lecture traduisent une volonté de marquer son appartenance à un groupe social (auquel on s'identifie) en se distinguant clairement des autres groupes sociaux. De ces stratégies de classement naît une hiérarchie des lectures. On assiste à une diversification des pratiques de lecture, tant au niveau des supports qu'au niveau des contenus.⁴"

Des citoyens-lecteurs ?

Ainsi, le livre, la lecture sont-ils surdéterminés : objet ou pratique de distinction sociale, ils ne tendent pas en soi à l'émancipation⁵. Mais ils peuvent y contribuer. Outre les prérequis de base concernant les capacités langagières de lecture et d'écriture, il faudra travailler l'écart symbolique entre le lecteur potentiel et le livre, la lecture ainsi que les lieux par excellence qui sont voués au contact avec le livre : la bibliothèque et la librairie.

Ici se joue le cœur du dispositif " Aux livres, citoyens ! ".

Aussi, pour travailler cet écart symbolique, depuis 2006, avec ses partenaires initiateurs du projet⁶, le Centre d'Action Laïque de Liège tente de multiplier les occasions pour les publics de se sentir capables et libres de penser, de dire, d'échanger leurs avis, leurs expertises (d'expériences vécues ou d'expertises académiques) dans un objectif de construction pour un avenir commun plus juste, plus solidaire et plus démocratique pour tous.

De l'égalité en action !

Outre l'ampleur des actions menées citées en introduction de cet article, l'intérêt de ce dispositif réside probablement dans la mise en actes d'un pari progressiste qui concerne le rapport au savoir, au pouvoir, à la démocratie.

Rien d'innovant, juste à réactiver : le pari de l'égalité !

" Le projet " Aux livres, citoyens ! " a affirmé à sa manière que " l'égalité est une présupposition, un axiome de départ ou elle n'est rien ". Contre le mépris, le dispositif a usé du remède de la considération. Il ne s'est pas substitué aux individus en énonçant pour eux, le juste et l'injuste mais a posé la nécessité " de parier sur la capacité des uns et des autres (des politiques, des techniciens, des services publics, des experts et des citoyens) à apporter sa pierre à l'édifice ". Il a élaboré des stratégies permettant la (re)découverte, la réappropriation du

pouvoir d'action de chacun pour contribuer à un mieux vivre ensemble ". En tentant de trouver la frontière entre les identités, entre ceux qui savent et ceux qui ne savent pas, entre les domaines de la phoné et du logos, il a affirmé dès le départ qu'on peut changer de place et de rang "⁷.

Bien sûr, le travail est loin d'être facile, voire terminé, pour œuvrer à une société plus juste, plus solidaire, plus égalitaire à partir de ce support qu'est le livre, de ces pratiques culturelles que sont la lecture et l'écriture. Mais, à l'issue de la troisième édition, et à l'aube de la quatrième, nous ressortons renforcés dans la conviction partagée que chacun, chacune, là où il est, peut également apporter sa pierre à l'édifice.

Céline MARTIN,
Coordinatrice du Service Démocratie et Cultures
Centre d'Action Laïque de la Province de Liège

1. G. Steiner, " Le silence des livres ", Seuil, 2007, pp. 11-12. L'auteur développe ce propos par une analyse peu commune du rapport de l'écrit et de l'oralité à la démocratie.
2. Les pratiques et consommations culturelles en Communauté française. Un état des lieux. Rapport final mai 2006. Cette étude tente d'approcher la question en fonction de variables quantitatives et qualitatives afin de tenir compte des facteurs déterminants tels la classe sociale et des facteurs plus individuels.
3. In - Les cahiers du CLPCF, décembre 2002. Cette étude relève notamment quelques points assez remarquables pour cerner les pratiques de lecture en communauté française. En voici certains particulièrement évocateurs : Si on hiérarchise le temps consacré aux loisirs on constate que l'activité de loisir principal belge moyen (de 15 ans et plus) est la télévision (3h/j), suivie de la radio (2h/j), des activités sociales (voir des parents, amis, ... 34 '/j). La lecture vient en 8ème position avec une moyenne de 8 minutes. Selon les conclusions de l'étude du CLPCF, le capital culturel joue un grand rôle dans la pratique de la lecture. Le capital économique par contre ne constitue pas une variable prépondérante. L'âge est fondamental (les jeunes de 15 à 24 ans ont tendance à lire des BD, des magazines de loisirs et pratiquent assidûment les sms ; jusqu'à 18 ans, en relation à la scolarité, ils fréquentent occasionnellement ou ponctuellement une bibliothèque, de 24 à 44 ans, on constate une lecture importante des courriers et quotidiens ...). Le sexe est une variable essentielle (les femmes lisent plus des livres de décoration, tourisme, romans sentimentaux, et les hommes, les revues techniques, les dossiers de travail, ...). Les événements qui jalonnent le parcours des individus (naissances, mariages, rencontres, etc.) ont un impact également.
4. Op. cit. p. 8.
5. Les historiens rappellent que le raffinement d'une civilisation et son rapport privilégié à l'art n'ont jamais empêché le triomphe de la barbarie, qu'on ne peut espérer des livres qu'ils changent le monde. Toutefois, le moment ou les déportés se récitent des vers de Dante dans " Si c'est un homme " est un moment qui permet sans doute de penser avec Agnès Desarthe, que " Quand il ne vous reste rien, le souvenir de ce qu'on a la demeure encore, il survit et nous survivons avec lui. C'est le cas limite, mais il indique clairement que plus grande est l'adversité et plus poignant devient le besoin de lire, d'être en lien, d'être un homme, (...). A. Desarthe. " Pourquoi développer le goût de la lecture ? ", in " L'Avenir du livre ", colloque, février 2007. P. 32
6. " Aux livres citoyens " est une initiative menée en partenariat avec la Bibliothèque Centrale de la Province de Liège, les Territoires de la Mémoire et le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège. Pour une analyse en profondeur des méthodologies de dynamiques de réseaux mises en place dans le cadre de ce dispositif, nous suggérons la lecture de l'ouvrage collectif coordonné par Céline Martin, " Aux livres, citoyens !Les partenariats en question ", Ed. du Cerisier, 2010.
7. G. Braush, " Sur les chemins de l'émancipation . Le pari de l'égalité ", in- Aux livres, citoyens " op. cit. p. 170.

" Aux livres citoyens ! "Les partenariats en question

Ouvrage collectif.

Plus qu'un slogan ou que le simple nom d'une opération, " Aux livres, citoyens ! " résonne pour les partenaires qui l'ont mis en place, comme un désir partagé de s'engager dans une aventure construite et réalisée à plusieurs.

Pourquoi le livre, la lecture et l'écriture au centre de nos actions ? Pourquoi et comment, partenaires de secteurs professionnels différents, sommes-nous passés de nos intérêts propres et de nos missions spécifiques à la réalisation et l'évaluation concertée d'actions communes ? Quels sont les éléments facilitateurs ou contraignants que nous avons rencontrés ? Quelles sont les retombées pour les publics et pour les partenaires que nous sommes ? Que retenir pour nos actions futures ?... Pour répondre et ouvrir de nouvelles perspectives, des regards se croisent : des experts praticiens témoignent et analysent leurs pratiques (bibliothécaires, documentaliste, assistante sociale d'un Centre Public d'Action Sociale, coordinateur d'une Régie de Quartier, animatrice et directeur d'un centre culturel et Chargée de projet d'une association d'éducation permanente-populaire), des analystes les interrogent (pédagogue, sociologue, consultante et philosophe).

Une invitation aux lecteurs et professionnels socioculturels à, comme le suggère Spinoza, éprouver une stratégie de libération collective, dont le mot d'ordre s'énoncerait : " être le plus nombreux possible à penser le plus possible "...

Le livre est publié par les Editions du Cerisier

Les auteurs

Marie-Hélène Alonso
Animatrice au Centre Culturel de Waremme
Géraldine Braush
Philosophe, assistante en philosophie morale et politique à l'Université de Liège
Laetitia Daco
Assistante sociale au Centre Public d'Action Sociale de Waremme
Majo Hansotte
Docteur en philosophie et lettres, responsable de projet au Bureau International Jeunesse
Marie-Anne Hugon
Professeur en sciences de l'Education Centre de Recherches en Education et Formation (CREF - EA 1589)
Equipe de recherche "Crise, école, terrains sensibles"
Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Nicole Larderet
Directrice du Cabinet Nicole LARDERET
Organisme de formation français à destination des personnels des bibliothèques
Céline Martin
Coordinatrice du Service Démocratie et cultures au Centre d'Action Laïque de la Province de Liège
Pierre Mativa
Animateur directeur au Centre Culturel de Waremme
Geoffrey Meuli
Coordinateur de la Régie de Quartier Solid'art cité de Waremme
Michel Recloux
Documentaliste aux Territoires de la Mémoire
Arlette Remacle
Directrice principale de la Bibliothèque Centrale de la Province de Liège
Marie-Chantal Renson
Directrice de la Bibliothèque locale pivot communale de Waremme

Coordonnées

Les Editions du Cerisier
20 rue du Cerisier
B-7033 Cuesmes (Mons)
Les Territoires de la mémoire
86 boulevard d'Avroy
B-4000 Liège
Centre d'Action Laïque de la Province de Liège
86 boulevard d'Avroy
B-4000 Liège
La Bibliothèque Centrale Chiroux-Croisiers
15 rue des Croisiers
B-4000 Liège

Lire pour le plaisir, pourquoi ?

" Lire pour le plaisir s'est révélé être le moteur le plus important des futures chances d'un enfant. "

" Lire pour le plaisir a plus d'importance pour l'éducation d'un enfant que le statut socio-économique de sa famille. "

" Les recherches montrent avec évidence que la littérature a un rapport important avec le bonheur et le succès d'un individu."¹

Constats

Il y a cinq ans, les organisateurs de " L'autre livre ", un salon du livre alternatif de Namur, m'ont demandé de m'occuper de celui-ci. Je me suis donné deux mois de réflexion et ma réponse a été négative : pas question de m'occuper d'un truc temporaire destiné à vendre des livres, même " alternatifs ", à des gens qui ont des sous pour en acheter, comme le Salon de l'auto vend des bagoles à des gens qui ont assez d'argent pour en acquérir. Il y a des dizaines de foires et de salons du livre en Belgique chaque année. Mais personne ne s'occupe de ceux qui ne lisent pas, n'ont pas assez de moyens pour s'acheter des livres ou n'ont pas pris l'habitude de lire pour le plaisir, quelles qu'en soient les raisons, financières, culturelles, psychologiques, sociales ou éducatives.

Il ne faut pas confondre l'accès à la lecture et l'analphabétisme (ne savoir ni lire ni écrire) ou l'illettrisme (avoir oublié la pratique de la lecture apprise à l'école, ne pas comprendre le sens d'une phrase simple). On estime à 10% de la population la part d'analphabètes et d'illettrés en Belgique. Cette proportion serait de 12% en France (Insee, 2002) et atteint même 22% au Québec. Une part beaucoup plus importante encore de la population a un accès difficile voire nul à la pratique de la lecture (il n'existe pas d'étude sur la question si ce n'est, en France, les statistiques annuelles d'achat de livres montrant, par exemple, que près de la moitié des Français n'achètent jamais de livres)².

En Belgique francophone, les manifestations publiques de promotion de la lecture ne sont entreprises que pendant deux mois par an (La fureur de lire, Je lis dans ma commune, la Foire du livre, Tournailapage, le Salon du livre politique de Liège, Le salon du livre alternatif de Bruxelles, etc.). Il ne se passe rien pendant dix mois ou si peu visible. A l'exception du travail remarquable des cent quarante réseaux de bibliothèques publiques qui, hélas, ne disposent que de moyens limités et dont personne ne met en valeur les initiatives locales souvent brillantes. Rien. Alors que la plus importante bibliothèque de Belgique est sans doute son réseau ferré (j'évalue à dix en moyenne le nombre de lecteurs de livre pour cent passagers, cela fait au minimum de vingt millions de livres lus en train chaque année), rien n'est entrepris pour promouvoir la lecture dans les gares. Alors que de coûteuses campagnes de publicité généraliste (Lavez-vous les dents chaque jour, Mangez une pomme par jour, N'écrasez pas les cyclistes) sont menées régulièrement, aucune n'incite à lire et encore moins à lire pour le plaisir.

Lire pour le plaisir

Il ne faut pas confondre lecture et lecture plaisir. Lire l'intitulé d'un exercice de math, le règlement d'une école, sa feuille d'impôt, un procès verbal de contravention, ou même un article de journal n'est pas toujours très amusant. Lire pour le plaisir, c'est changer de monde, c'est se faire son propre cinéma, c'est choisir quand, à quel endroit et comment ouvrir un livre. Je dis bien un livre. Et si possible un roman. Une histoire fictive, qui n'existe pas, qui n'a jamais existé que dans la tête de celui ou celle qui l'a écrite.

Je cite à ce propos quelques personnes pas du tout prises au hasard :

Chacune de nos lectures laisse une graine qui germe.

Jules Renard

Le temps de lire, comme le temps d'aimer, dilate le temps de vivre.

Daniel Pennac

J'ai accompli de délicieux voyages, embarqué sur un mot.

Honoré de Balzac

Un bon livre est celui qu'on retrouve toujours plein après l'avoir vidé.

Jacques Deval

Qui que vous soyez qui voulez cultiver, vivifier, édifier, attendrir, apaiser, mettez des livres partout. *Victor Hugo*

Qui veut se connaître, qu'il ouvre un livre. *Jean Paulhan*

Je n'ai jamais eu de chagrin qu'une heure de lecture n'ait dissipé. *Montesquieu*

Un texte constitue pour les femmes un puits de secrets, un vertige, une possibilité de voir le monde autrement, voire de le vivre autrement, peut donner l'élan de tout quitter, de s'envoler vers d'autres horizons en ayant conquis, par la lecture, les armes de la liberté.

Laure Adler (Les femmes qui lisent sont dangereuses, Flammarion)

Quand je pense à tous les livres qu'il me reste à lire, j'ai la certitude d'être encore heureux. *Jules Renard*

Une bibliothèque est une chambre d'amis. *Tahar Ben Jelloun*

Une pièce sans livres, c'est comme un corps sans âme. *Cicéron*

Un livre est une fenêtre par laquelle on s'évade. *Julien Green*

Toutes les grandes lectures sont une date dans l'existence. *Alphonse de Lamartine*

Lire, c'est boire et manger. L'esprit qui ne lit pas maigrir comme le corps qui ne mange pas. *Victor Hugo*

J'aime à lire comme une poule boit, en relevant fréquemment la tête, pour faire couler. *Jules Renard*

A quoi servent les livres s'ils ne ramènent pas vers la vie, s'ils ne parviennent pas à nous y faire boire avec plus d'avidité ?

Henry Miller

Livres et femmes. Transmutation. Incorporation de l'imaginaire. Evasion. Eclosion. Emancipation. *Laure Adler*

La lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté.

François Mauriac

Chaque lecture est un acte de résistance. Une lecture bien menée sauve de tout, y compris de soi-même. *Daniel Pennac*

Il n'y a vraiment que deux choses qui puissent faire changer un être humain : un grand amour ou la lecture d'un grand livre.

Paul Desalmand

Les femmes qui lisent trouvent dans leurs textes ces sources secrètes du désir, elles en font des chambres d'amour toutes tapissées de bibliothèques qu'elles retrouvent dans leurs rêves les plus doux. *Laure Adler*

Une vie sans lecture est une vie que l'on ne quitte jamais, une vie entassée, étouffée de tout ce qu'elle retient. *Christian Bobin*
La vraie lecture commence quand on ne lit plus seulement pour se distraire et se fuir, mais pour se trouver. *Jean Guéhenno*

Ces personnes ne sont pas prises au hasard parce qu'elles sont toutes écrivains. Donc vous pourriez vous dire : facile, c'est normal d'aimer lire si on est écrivain. Oui. Mais je n'ai pas trouvé de " citation " des centaines de millions de personnes qui lisent quotidiennement pour le plaisir et que personne ne va trouver pour leur demander leur avis. Parce que des centaines de milliers de livres sont publiés chaque année et achetés et lus, pour le plaisir, par des dizaines de millions de lecteurs anonymes.

*Lire ?*ir? v. tr. - fin XIe ; lat : *legere*

*Suivre des yeux en identifiant (des caractères, une écriture)*³.
*Issus du bas latin *legere* " ramasser, cueillir ", " rassembler, recueillir, choisir ".⁴*

" Depuis l'invention de l'écriture, il y a quelque six mille ans, nous pouvons recevoir les idées émises il y a de nombreux siècles. Par l'écriture, les expériences individuelles sont délocalisées dans la durée, mises hors d'atteinte de l'oubli, à la disposition de ceux qui plus tard les liront. La pensée du lecteur peut côtoyer la pensée de l'auteur et en être enrichie ; le décalage du temps est annulé. Mettre cette performance, sans doute la plus décisive de celles que l'humanité s'est octroyée à elle-même, à la portée de tous est le premier devoir de toute société. " *Albert Jacquard*⁵

Est-il nécessaire de lire pour le plaisir ?

A l'issue d'une longue enquête sur le terrain, le National Literacy Trust britannique constate dans un rapport récent que : " Lire pour le plaisir s'est révélé être le moteur le plus important des futures chances d'un enfant " que " lire pour le plaisir a plus d'importance pour l'éducation d'un enfant que le statut socio-économique de sa famille " et que " la littérature a un rapport important avec le bonheur et le succès d'un individu."⁶

On sait que le jeu a un rôle déterminant dans le développement d'un enfant. Le jeu, c'est souvent le développement de l'imagination. L'imagination tient donc un rôle fondamental dans le processus de fabrication d'un futur adulte. Il semblerait que la lecture plaisir, la lecture évasion, le cinéma imaginaire qu'un enfant se fait en lisant soit tout aussi important. Pour son développement, pour ses facultés de bien-être (bonheur ?) et pour l'équilibre de sa place dans la société. L'imagination reste essentiel pour les adolescents et les adultes (on appelle cela pour les adultes des rêves, rêves de boulot, rêves d'amour, rêves de maison, " rêves d'évasion ").

Présenter la lecture plaisir comme un acte de résistance. Résistance aux contingences sociales, professionnelles, psy-

chologiques, affectives, climatiques, familiales, domestiques, grégaires, pathologiques, pécuniaires, idéologiques, culturelles ou nombrilaires. Une lecture plaisir sauve de tout, y compris de soi-même.⁷.

Que faire individuellement ?

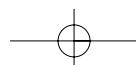
S'ôter, s'arracher de l'esprit le cliché stupide selon lequel " aujourd'hui les jeunes ne lisent plus ". Ils n'ont jamais lu autant. Textos, Facebook, publicités, journaux gratuits tels que Métro et même livres (Harry Potter). Ne plus harceler les jeunes par de l'occupationnisme : piano ou guitare de cinq à six, théâtre ou djembé de six à sept, danse, karaté, judo ou école du cirque le mercredi, tennis, foot, basket, club d'échecs le samedi, refoot, aviron, cheval, vélo le dimanche. Leur laisser du temps libre. Même chose pour les adultes. Parce que le temps de lire ne s'inscrit pas dans un " emploi du temps ". C'est du temps volé, comme le temps d'aimer. Parler autour de soi de ses propres lectures, légèrement, sans s'appesantir. Pas de cours de morale et de " leçon de vie ". Pas d'analyse stylistique. Sachant qu'on ne force pas une curiosité, on l'éveille⁸. Exemple : " La Guerre et la Paix, c'est l'histoire d'une fille qui aime un type et qui en épouse un troisième ".⁹ Pas plus. Curiosité garantie. Si je vous parle de jeunes, c'est que c'est souvent dans la jeunesse, et même l'enfance, que l'on découvre le plaisir de lire. Et le plaisir de lire ne s'explique pas, ne se force pas, éventuellement il se montre. Montrez que vous avez du plaisir à lire. Professeurs de français, parlez des livres que vous aimez (si vous aimez lire). Et évitez de faire de la lecture un fléau tel que le dénonçait déjà Jean-Jacques Rousseau : " La lecture est le fléau de l'enfance (...) Un enfant n'est pas fort curieux de perfectionner l'instrument avec lequel on le tourmente ; mais faites que cet instrument serve à ses plaisirs et bientôt il s'y appliquera malgré vous. On se fait une grand affaire de chercher les meilleures méthodes d'apprendre à lire (...) Quelle pitié ! Un moyen plus sûr que tous ceux-là, et celui qu'on oublie toujours, est le désir (...) Donnez à l'enfant ce désir (...), toute méthode lui sera bonne. "

Au contraire de ce qui se fait trop souvent à l'école : résumer un livre que l'on impose et donne à lire en un temps donné, l'analyser, savoir en parler, respectez les " droits du lecteur " tels qu'énumérés par Daniel Pennac¹⁰ : le droit de ne pas lire, le droit de sauter les pages, le droit de ne pas finir un livre, le droit de relire, le droit de lire n'importe quoi, le droit de lire n'importe où et dans n'importe quelle position, le droit de grappiller, le droit de se taire, le droit de lire à voix haute.

Lire à voix haute, parlons-en. Jusqu'à l'invention de l'imprimerie en Europe, la coutume était de lire à haute voix. L'habitude en est restée longtemps dans les établissements scolaires et subsiste encore dans des familles à jeunes enfants. Elle renaît dans certaines bibliothèques et les ateliers d'écriture. A l'école, elle peut avoir des effets remarquables mais peu d'enseignants s'y adonnent, une telle pratique étant jugée du temps perdu. Pourtant c'est tout le contraire. C'est du temps (et du plaisir) gagné. Même si ce n'est pas " dans le programme ".

Que ne pas faire ?

Confiner l'apprentissage de la lecture de livres dans la seule école. Comparer télévision, cinéma, Internet, sports et lecture.



Ce ne sont pas des activités comparables, ce sont des plaisirs différents. Télévision, cinéma et Internet n'ont pas tué la lecture comme on le prétend trop souvent, au contraire. invoquer ce cliché déplorable et infondé devant les jeunes est une catastrophe et devant les vieux du radotage.

Ne concevoir la lecture que comme un outil de communication.
Ne concevoir la lecture que comme utilitaire.

Présenter la lecture comme une obligation en occultant qu'elle peut être plaisir et plaisir individuel, solitaire, libre et élévateur. Présenter la lecture comme un devoir sanctionnable et le livre comme une falaise à grimper.

S'afficher avec le dernier Goncourt, Renaudot, Fémina ou Rossel et jamais avec un livre qu'on aime vraiment et qui est tombé dans la baignoire.

Croiser quelqu'un qui lit un livre et ne pas lui sourire.

Ne jamais aller dans une bibliothèque ou une librairie avec des jeunes et les y laisser libres de fureter.

Que faire collectivement ?

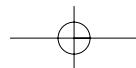
Pas de salons ou foires du livre. Pas d'actions (élitistes) limitées dans le temps, mais des actions tout au long de l'année. Exemple : ce que fait la fondation britannique Roald Dahl depuis 1984. Cette fondation créée par la veuve de l'écrivain Roald Dahl (Charlie et la chocolaterie) a lancé le Readathon¹¹. Depuis 1984 et chaque année, après des mois de sensibilisation sur le terrain, dans les rues, sur les places publiques, dans les hôpitaux, les écoles et les bibliothèques, avec un soutien permanent des médias, une sorte de téléthon est organisé le soir de la journée mondiale du livre et du droit d'auteur, le 23 avril. Ce Readathon annuel a permis, depuis son lancement, de récolter l'équivalent d'un milliard quatre cent millions de francs belges

(330 millions d'euros) qui ont été utilisés à aider ou créer des bibliothèques (entre autres dans les hôpitaux pour enfants), et surtout à mener des actions de sensibilisation à la lecture plaisir tout au long de l'année dans les régions et les quartiers défavorisés. Résultat, chaque année 2% de ceux qui ne lisent pas, enfants, adolescents et adultes, s'adonnent désormais à la lecture. En vingt-sept ans, plus de la moitié des non-lisants britanniques se sont ainsi convertis au plaisir de lire.

Ayant refusé de gérer un salon du livre de plus, j'ai donc décidé de créer la fondation Lire Le Monde qui a le même but et se donne les mêmes moyens que la fondation Dahl. Entre autres un Lirathon chaque année fin avril. Son action se développera dans un premier temps en Belgique francophone et serait évidemment plus tard à d'autres pays francophones.

Par Gérard de SELYS

1. http://www.literacytrust.org.uk/research/nlt_research/271_reading_for_pleasure_a_research_overview
2. http://www.dgmic.culture.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=26
ou <http://www.centrenationaldulivre.fr/?Chiffres-cles-du-livre>
3. Le nouveau Petit Robert, Paris, 1993
4. Le Robert, dictionnaire historique de la langue française, Paris, 2004
5. Ecrire et faire écrire. De Boeck, Bruxelles, 2007
6. http://www.literacytrust.org.uk/research/nlt_research/271_reading_for_pleasure_a_research_overview
7. Daniel Pennac, Comme un roman, Folio 2724
8. Ibidem
9. Ibidem
10. Ibidem



La formation longue en gestion de projets culturels et sociaux, lieu privilégié de rencontre entre la Bibliothèque et l'Education Permanente.

Pauline Ronsin est depuis une dizaine d'années responsable de la section "Bibliothèque de rue" de la bibliothèque communale de Tournai, projet aujourd'hui particulièrement mis en lumière dans le cadre des nouvelles politiques de lecture au sein des bibliothèques publiques. Dans cet entretien, nous abordons avec elle son parcours professionnel et plus particulièrement son parcours de formation, notamment au Centre de Formation des Cadres Culturels du Cesep, intimement liés à l'histoire et au développement de ce projet.

C.P : Bonjour Pauline. En quelques mots, qui es-tu et quelle est ta fonction à la bibliothèque de Tournai ?

P.R : Bonjour. Je m'appelle Pauline Ronsin et je suis aujourd'hui responsable de la section "Bibliothèque de rue" à la bibliothèque communale de Tournai. Jusqu'en janvier dernier, j'y travaillais seule mais suite au subventionnement du projet dans le cadre des projets pluriannuels de développement de la lecture financés par la Communauté française, nous avons engagé un mi-temps supplémentaire.

C.P : Quel a été ton parcours de formation ?

P.R : Initialement, je suis bibliothécaire de formation. J'ai débuté ces études au milieu des années '90. Ce fut peut-être une chance, tant les mutations pour le secteur des bibliothèques ont été importantes. Les statistiques de fréquentation diminuaient. Il y avait déjà Internet et il a donc vite été nécessaire d'outiller le public quant à une utilisation critique de cette invention en soi révolutionnaire. On commençait aussi à l'époque à parler du livre électronique, et donc de la nécessaire plus-value à trouver pour les bibliothèques publiques au-delà de la mise à disposition d'ouvrages et de documentation. Et puis sont arrivés en vrac les différents rapports Pisa, les réflexions sur l'analphabétisme en Belgique... Dès ce moment, la plus-value, je l'ai identifiée comme étant celle du service public, à savoir l'accès à tous, avec en corollaire les animations, la médiation, le travail vers les non-lecteurs et/ou les non-usagers. Rapidement, je me suis donc inscrite à la Province de Hainaut à la formation d'animateur de groupe, et j'ai travaillé par la suite avec le statut d'animateur vacataire. Après un passage à Lire et Ecrire, j'ai été engagée par la bibliothèque de Tournai pour développer la bibliothèque de rue qui était balbutiante. Après deux années d'essais, erreurs, espoirs et difficultés j'ai eu envie de me poser, de prendre du recul et c'est ainsi que je me suis engagée pour une formation longue de deux ans de gestion de projets culturels et sociaux (BAGIC) au CFCC¹ (Centre de formation des Cadres Culturels) du Cesep. C'était par ailleurs dans la suite logique de la formation suivie à la province de Hainaut. Depuis, je n'ai plus arrêté. J'ai poursuivi par la formation de Cadres Culturels européens organisée à ce moment par la Fondation Marcel Hichter, ce qui m'a permis de voir ce qui existait et se faisait en matière de lecture publique dans d'autres pays. Aujourd'hui, la boucle est bouclée ; j'assume en effet depuis quelques années

moi-même des fonctions de formatrice dans divers domaines en lien avec l'accès à la lecture pour les non-lecteurs. J'insiste souvent sur cet aspect : l'enjeu n'est pas la bibliothèque de rue en soi, il n'en faut certainement pas une dans chaque commune demain, mais bien de prendre à bras-le-corps la question des publics qui n'ont pas accès au livre, à la lecture et de trouver, là où on est, localement, le type de réponse le plus approprié. Ce fut une bibliothèque de rue à Tournai parce que cela paraissait opportun et cohérent, ce pourrait être autre chose de tout aussi pertinent ailleurs.

C.P : Quels ont été les apports de la formation longue organisée par le Cesep, à titre individuel d'abord, mais aussi dans le développement du projet ?

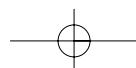
P.R : Les principaux apports de cette formation ont été pour moi l'acquisition de compétences d'analyse de mon organisation et de l'environnement inhérent aux bibliothèques publiques et aux politiques de lecture; cela s'est traduit par de meilleures compétences d'analyse organisationnelle, institutionnelle; par une meilleure compréhension et une meilleure gestion du travail en partenariat.

J'y ai aussi appris à repositionner la question du temps comme intrinsèquement liée à ce type de projet: prendre le temps de réfléchir aux tenants et aboutissants de la démarche proposée; laisser le temps aux processus de se mettre en oeuvre, de se faire en favorisant l'implication, à des rythmes parfois différents, des acteurs concernés.

J'y ai surtout appris à clarifier le "fond" du projet. Rapidement, j'ai su sur quelle question porterait le travail à fournir en fin de formation: je désirais favoriser des actions en partenariat avec des acteurs de terrain actifs sur la question de la lecture pour les ados, en sortant de la vision "service", "consommation" de la bibliothèque et en proposant une autre alternative, qui serait celle de l'action collective et de l'éducation permanente. L'apprentissage sur ce point a été de taille: envisager l'action à plus long terme, voir ce qui pourrait, dans le futur, en advenir, plutôt que de se concentrer sur son impact immédiat et la gérer un peu (beaucoup) au coup par coup parfois sans fil conducteur précis.

C.P : Concrètement, quel a été l'impact de cette formation sur le projet lui-même ?

P.R : Le cheminement dans la formation a alimenté le cheminement du projet. Les outils proposés ont peu à peu été utilisés pour structurer l'action, tant du point de vue de sa réflexion que de sa mise en oeuvre sur le terrain. Au moment où j'ai suivi cette formation, je savais que le projet de "bibliothèque de rue" répondait fondamentalement au concept de "bibliothèque hors les murs" tel qu'il est valorisé aujourd'hui. J'avais juste un peu d'avance sur le changement institutionnel observable aujourd'hui dans les bibliothèques. La formation au Cesep m'a aidée à systématiser tout cela.



En cours de formation, j'ai également créé des contacts qui sont parfois toujours présents aujourd'hui dans mon quotidien de travail, notamment dans différents centres culturels, avec certains formateurs... C'est assez précieux pour le projet.

C.P : Quels sont selon toi les apports de cette formation pour un bibliothécaire ?

P.R : Aujourd'hui, les changements de cap initiés par le nouveau Décret sont importants, tant au point de vue du projet général attendu que des méthodologies à mettre en oeuvre. Or, cela reste parfois neuf pour certains bibliothécaires, ne fut-ce que parce que la formation initiale n'intègre pas encore suffisamment les enjeux tels que la mise en oeuvre de politiques de lecture sur un territoire, le travail en complémentarité avec d'autres acteurs culturels et sociaux, la place des non lecteurs dans le projet de la bibliothèque ou encore la participation concrète à des processus de citoyenneté ou d'éducation permanente. Par exemple, l'obligation de travailler par plan de développement à 5 ans, même si elle était déjà présente dans le précédent décret, n'est pas si évidente pour le secteur. Or, cette réflexion sur le moyen et le long terme prend tout son sens au vu des enjeux actuels de lecture publique.

Participer à ce type de formation, cela donne aussi vraiment le goût, l'envie, voire la nécessité de partager ses expériences professionnelles avec d'autres. Suite à la formation, j'ai rapidement voulu continuer à provoquer ce type de rencontres "externes", et me suis invitée dans la " commission culture " d'ATD quart monde en France, qui regroupe des acteurs à la fois français et belges autour des questions d'accès à la culture. Ce mouvement est très proche de la mouvance " Education populaire " française et cela me permet de continuer à alimenter à la fois mes pratiques de terrain et de formation.

C.P : De manière plus générale, quel regard portes-tu sur le nouveau Décret et quelles implications y vois-tu pour le secteur ?

P.R : Dans l'absolu, je trouve l'évolution en cours très juste. Elle permet de sortir du côté " fonctionnaire ", " prêt de livre " qui réduit, parfois de manière injuste, l'ampleur du travail effectué par les bibliothèques sur le terrain. Le nouveau Décret implique également une réflexion à plus long terme, et dans la foulée, une exigence de mobilisation de moyens pour y parvenir, ce qui est important. Mais je pense que tous ces changements prendront du temps, ne fut-ce que parce qu'il s'agit pour une partie du secteur de mutations importantes et qu'il est légitime qu'elles soient appropriées de manière différenciée sur plus de 140 réseaux. A titre d'exemple, le concept d'animation a été très élargi en moins de 10 ans : on est passé d'animations prioritairement axées sur la médiation vers le livre pour des publics déjà acquis à la lecture à des animations à destination de publics non acquis, que l'on demande aujourd'hui aux bibliothécaires de planifier stratégiquement à moyen et long terme sur un territoire et avec des partenaires identifiés! Ce n'est pas une mince affaire!

Le changement principal reposant quant à lui sur un enjeu de taille: faire prendre conscience aux bibliothécaires, ainsi qu'aux pouvoirs organisateurs d'ailleurs, que le public bénéficiaire vers qui s'adressent les actions est bien l'ensemble de la population (comme c'est le cas pour les centres culturels notamment) et non quelques publics lecteurs en particulier auxquels est rendu un service, quelle que soit la grande qualité de celui-ci. De même, la bibliothèque, comme d'autres acteurs locaux, est aujourd'hui repositionnée au centre de questions qui ne s'arrêtent pas à la question de l'accès aux livres et à la culture, mais qui reposent en certains endroits des questions d'ordre parfois économiques, sociales, éthiques essentielles. Il s'agit d'une conception fondamentalement différente, et je pense qu'il faut le dire, progressiste de la place de ces institutions qui n'est pour l'heure pas forcément encore valorisée et défendue partout en Europe et dans le monde.

C.P : A titre personnel, comment vois-tu l'avenir du projet " bibliothèque de rue " à Tournai ?

P.R : Au moment où j'ai fait la formation de cadres au Cesep, mon souci était de savoir comment passer du mode " consommation " d'un service de mise à disposition de livres au mode " participation " à la mise en place d'initiatives de lecture locales. Aujourd'hui, j'essaie d'amener ma réflexion et l'action au niveau supérieur: j'aimerais passer du mode " participation " au mode " responsabilisation ". Concrètement, l'enjeu serait de passer le relais en terme de sensibilisation et d'autonomiser les professionnels et les partenaires par rapport à leurs propres pratiques d'intégration des questions d'accès à la lecture avec leurs publics. C'est-à-dire qu'à chaque fois qu'un animateur de maison de jeunes aborderait une activité avec son public par exemple, il aurait le réflexe de passer par le support " lecture " pour l'agrémenter. Avec pour objectif final que cela devienne un réflexe professionnel de donner une place aux livres et à la lecture dans les activités quotidiennes proposées à différents publics sur le territoire. A voir donc dans quelques années...

Propos recueillis par Cécile PAUL

1. Formation certifiante - Formation en Conduite de Projets Culturels et Sociaux
Cette formation permet l'obtention du Brevet d'aptitude à la coordination de projets d'organismes culturels et socioculturels - BAGIC - délivré par le Ministère de la Communauté française